

## ATELIER SPECTACLE TROUPE

A remplir avec le professeur

### Ateliers de préparation de spectacle (obligatoire) :

#### Les cours dispensés :

Ils ont lieu plusieurs vendredi par mois répartis en fonction du calendrier. 4h (18h30 - 22h30 ) pour les répétitions de chant en groupe et de mises en scène, encadré par le metteur en scène.

#### Les journées de travail :

Seront encadrées par le metteur en Scène / prof de chant, ainsi que par des ateliers d'interprétations encadrés par un second professeur.

#### Une résidence par an avec musiciens professionnels :

Travail sur 4 jours consécutifs autour de la Comédie Musicale, encadrés par le metteur en scène, accompagnés par des musiciens professionnels, avec intervention du professeur d'interprétation.

1 à 2 sessions de chorégraphie ont lieu en général le samedi après midi avec un professeur de danse.

- 350€ / an.

### Cours de chant (obligatoire) : Cocher le ou les modules de votre choix :

- Module 1 : 8 h de cours individuels à caler dans l'année : 330 € / an. Ce module offre l'heure à 41 € au lieu de 45€ en vue du nombre de cours pris. Il est exclusif pour les chanteurs de la troupe. *Les cours seront remplacés si le professeur a été averti au moins 24h à l'avance, sauf maladie (sous présentation de justificatif : ex : ordonnance du médecin datée)*
- Module 2 : 12h de cours individuels : 420 € / an. Ce module offre l'heure à 35€ au lieu de 45€ en vue du nombre de cours pris. Il est exclusif pour les chanteurs de la troupe. *Les cours seront remplacés si le professeur a été averti au moins 24h à l'avance, sauf maladie (sous présentation de justificatif : ex : ordonnance du médecin datée)*
- Module 3 : Cours individuel à la carte : Ce module doit être validé par le professeur et nécessite quelques années de travail technique avant. (L'élève paie au nombre d'heure effectué et en début de chaque cours) : 45 € / h